

RECOMMANDATION UIT-R V.666-2*

Abréviations et sigles utilisés en télécommunication

(1986-1990-1993)

Domaine de compétence

Cette Recommandation donne des directives sur l'emploi des abréviations et des sigles dans les textes de l'UIT.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que le nombre des abréviations et sigles utilisés dans les textes de l'UIT va en s'accroissant dans d'importantes proportions;
- b) qu'il est parfois difficile de trouver la signification exacte d'une abréviation ou d'un sigle rencontré dans les textes de l'UIT,

recommande

que, en ce qui concerne l'emploi des abréviations dans les textes de l'UIT, il soit tenu compte des directives suivantes:

- 1 Les abréviations ne devraient pas être utilisées dans les titres.
- 2 L'emploi des abréviations devrait autant que possible être limité à celles d'usage courant.
- 3 Dans chaque domaine technique (correspondant à une Commission d'études ou à un Groupe de travail), la signification des abréviations d'usage courant, ainsi que les abréviations correspondantes dans les autres langues de travail, devraient faire l'objet d'une Recommandation (ou d'une Annexe à une Recommandation sur la terminologie).
- 4 L'emploi d'abréviations spécifiques à un texte (ou à un ensemble de textes voisins) devrait être limité aux cas où une abréviation peut être utilisée un certain nombre de fois dans un même texte, ou est utilisée dans un tableau ou un schéma.
- 5 Dans chaque texte, la signification de toute abréviation doit être indiquée la première fois que cette abréviation est utilisée; en outre, la signification des abréviations utilisées dans un texte doit être rappelée dans une liste alphabétique à la fin de chaque texte, ou dans la légende des tableaux ou des schémas.
- 6 Dans la mesure du possible, la même abréviation devrait être utilisée dans les différentes langues de travail, en particulier dans le cas des abréviations spécifiques mentionnées au § 4 ci-dessus.
- 7 L'emploi d'abréviations comportant moins de trois caractères, qui est la source de nombreuses confusions, devrait être évité.
- 8 La référence de textes donnant la signification d'abréviations utilisées dans certains domaines particuliers fait l'objet de l'Appendice 1.

NOTE 1 – Une base de données de termes et abréviations, appelée SANCHO, a été élaborée par l'UIT-T.

* Cette Recommandation a été mise à jour en 2003 et en 2005 pour des raisons d'ordre uniquement rédactionnel.

Appendice 1

Références de listes d'abréviations spécifiques

1 Bandes de fréquences et de longueurs d'onde

Voir la Recommandation UIT-R V.431.

2 Alphabets, codes, indicatifs et identités

Voir les Recommandations pertinentes de l'UIT-T.

3 Codes contenus dans le Règlement des radiocommunications

3.1 Désignation des émissions: Article 2.

3.2 Code Q et abréviations diverses: incorporés par référence dans la Recommandation UIT-R M.172.

4 Abréviations utilisées à l'UIT pour les noms de pays

Voir la Liste internationale des fréquences. Préface, Tableau I. (Des abréviations différentes ont été normalisées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), voir la Norme internationale ISO 3166.)

5 Sigles des Organisations internationales s'intéressant aux télécommunications

Voir le répertoire général de l'UIT, Section 2.

6 Symboles et noms des unités

6.1 Recommandation UIT-R V.430 qui indique les sources à utiliser. Cette Recommandation renvoie aux Normes internationales CEI 60024, ISO 31 et ISO 1000.

6.2 Recommandation UIT-R V.607: Termes et symboles relatifs aux quantités d'information en télécommunication.

6.3 Recommandation UIT-R V.574: Emploi du décibel et du néper dans les télécommunications.

6.4 Recommandation UIT-R V.665: Unité d'intensité du trafic.

7 Symboles chimiques

Voir le Tableau publié par l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA).
